

**ASSURANCE DES RESPONSABILITES
ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur est une personne physique : OUI NON

- Nom et prénom :
- Adresse :

Le souscripteur est une personne morale : OUI NON

- Raison sociale :
- Adresse :
- Nature juridique :

II - ACTIVITES DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur exerce l'activité ou les activités suivantes :

.....
.....
.....
.....

III - ELEMENTS D'APPRECIATION DU RISQUE D'ORDRE PARTICULIER

- Nombre d'adhérents (si association) :
- Nombre de personnes employées dans l'ensemble des établissements du souscripteur (y compris les patrons et aides familiaux) :
- Montant des rémunérations brutes versées au personnel au cours de l'exercice précédant la souscription du contrat €
- Montant, hors taxes, du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice précédant la souscription du contrat €
- Montant du budget précédant l'année de souscription (si association) €

IV - ELEMENTS D'APPRECIATION DU RISQUE D'ORDRE GENERAL



- AUTRES ASSURANCES

A - Assurances antérieures :

- 1) Pendant les trois dernières années, le souscripteur a-t-il été assuré pour un risque de cette nature ? OUI NON
- 2) Quel est le nom du ou des assureurs ?
.....
- 3) Pour quels motifs cette assurance a-t-elle pris fin ?
- 4) Quels étaient les numéros des contrats ? (Covéa Risks
)
(Autres assureurs
.....
- 5) L'assurance a-t-elle été refusée au souscripteur pendant les trois dernières années ? OUI NON
Dans l'affirmative, pour quel motif ?

B - Assurances en vigueur :

Le souscripteur est-il déjà garanti par un autre assureur pour les risques couverts par le présent contrat ? OUI NON
Dans l'affirmative, renseigner le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSUREUR	N° DE CONTRAT
.....
.....
.....

V - SINISTRES ANTERIEURS

Le souscripteur a-t-il causé ou subi, au cours des trois dernières années, des sinistres susceptibles d'être couverts par les garanties demandées ? OUI NON
Dans l'affirmative, renseigner le tableau ci-dessous :

DATE	NATURE (*)	CIRCONSTANCES	MONTANT REGLE OU ESTIME
			€
.....
.....
.....

(*) Préciser s'il s'agit de dommages corporels, matériels ou immatériels.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Indice de référence : Indice de la construction
publié par la Fédération Française du Bâtiment
(F.F.B.) - Valeur au 30 juin 2004 : 676,90

GARANTIES	GARANTIES SOUSCRITES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	MONTANT DES FRANCHISES PAR SINISTRE
		€	€
<u>ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET PROTECTION JURIDIQUE (RECOURS ET DEFENSE PENALE) (CS n°791)</u>			
A - <u>ASSURANCE DES RESPONSABILITES</u> (Titre I)			
a) Avant livraison			
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus		8 000 000 (1)	
SAUF:			
1) Dommages corporels et immatériels consécutifs	GARANTI	8 000 000 (1) (2)	NEANT
limités en cas de faute inexcusable à		1 000 000 (1) (3)	NEANT
2) Dommages matériels et immatériels consécutifs :			
- par vol (art.6)		35 000	200
- autres dommages matériels		1 525 000	200
3) Dommages subis par les biens confiés, y compris les biens meubles loués ou empruntés (art.5)		150 000	200
Dommages subis par biens immeubles loués ou empruntés (art.5)		1 525 000	200
b) Après livraison			
Tous dommages confondus	<input type="checkbox"/> GARANTI	1 525 000 (3)	400
	<input type="checkbox"/> EXCLU		
c) Dommages immatériels non consécutifs	<input type="checkbox"/> GARANTI	150 000 (3)	1 500
	<input type="checkbox"/> EXCLU		
d) Dommages causés par des atteintes à l'environnement accidentelles	GARANTI	250 000 (3)	200
B - <u>ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE (RECOURS ET DEFENSE PENALE) (Titre II)</u>	GARANTI	30 500	NEANT

(1) Ce montant n'est pas indexé.

(2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont accordés sans limitation (art 4 des CS 791)

(3) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.



COTISATION MINIMUM ANNUELLE T.T.C.

Chiffre d'affaires hors taxes (si CA HT > 100.000 €)

Sur quelles bases la cotisation est-elle calculée ?

Forfaitairement (si CA < ou = à 100.000 €)

MONTANT DE L'ASSIETTE RETENU POUR LE CALCUL DE LA COTISATION	COTISATION ANNUELLE TTC 1% du C.A HT si CA > 100.000 €	OU COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE T.T.C. 675 € si CA < ou = 100.000 €
C.A HT : €	C.A X 1.00% + 25 € =	675,00 €
ASSOCIATIONS		425 €

DISPOSITIONS DIVERSES

.....
.....

CLAUSES CONTRAT SOUSCRITES

Les dispositions des clauses dont le(s) numéro(s) sont indiqués ci-après sont applicables au présent contrat.

Clause contrat n° : CC (réservé à la compagnie)

Clause contrat n° : CC (réservé à la compagnie)

Clause contrat n° : CC (réservé à la compagnie)

Les données personnelles que le souscripteur a communiquées à l'assureur sont nécessaires pour le traitement informatique lié à la gestion de (sa demande, son devis, sa souscription ou son adhésion) et peuvent, dans le respect des obligations de l'assureur envers ses partenaires, également être utilisées, sauf opposition de sa part, à des fins commerciales.

Elles peuvent également faire l'objet de traitements spécifiques et d'informations aux autorités compétentes dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Elles pourront être utilisées par les mandataires et partenaires de l'assureur, les réassureurs, et organismes professionnels.

Si le souscripteur ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale il peut s'y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du Service Réclamations Clients Covéa Risks.

Il dispose d'un droit d'opposition, de rectification et de suppression auprès du Service Réclamations Clients Covéa Risks : 19/21 allées de l'Europe – 92616 Clichy Cedex.

Le souscripteur ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

Fait en un exemplaire à, le

Le souscripteur : (1)

Faire précéder la signature de la mention de "Lu et approuvé"